**Calculette Emoluments**

Le classeur Excel proposé est dorénavant composé de 5 feuilles :

* EDF SI Poursuivant
* EDF SI Adjudicataire
* EDF sûreté
* Émoluments
* Tranches émoluments

**I – EDF SI Poursuivant et Adjudicataire**

Ces feuilles permettent l’établissement d’un état de frais côté poursuivant et adjudicataire en suivant la chronologie procédurale : coté poursuivant de la préparation du dossier à la notification de l’opposition du syndic, chaque étape importante faisant l’objet d’une rubrique spécifique (y compris en cas de surenchère ou de réitération des enchères) ; coté adjudicataire à compter de la déclaration d’adjudicataire.

Cette feuille distingue en deux colonnes séparées les débours et les émoluments en précisant pour chacun d’entre eux le montant hors taxes, le taux de TVA, la TVA et le montant TTC.

Certains commentaires figurent dans la colonne la plus à gauche en caractères bleus. Lors de l’impression, seules les cellules figurant à gauche de cette colonne sont imprimées.

S’agissant des prestations donnant lieu à émoluments forfaitaires, figure dans la colonne de gauche la référence au numéro de la prestation du tableau 6 de l'article Annexe 4-7 évoqué l’article A 444-193 du code du commerce ou à l’article du code s’agissant des émoluments proportionnels.

Il en est de même s’agissant des prestations donnant lieu :

* à émoluments « *par page* » mais il convient de remplir le nombre de pages dans la cellule concernée,
* à émoluments proportionnels mais il convient de renseigner l’intérêt du litige (les calculs sont liés aux données de la feuille « tranches émoluments » pour mise à jour).

Si chaque ligne peut être supprimée (dans l’hypothèse où celle-ci ne s’applique pas à votre cas), cette opération est définitive alors que vous allez peut-être devoir par la suite refaire votre état de frais (exemple : vous en déposez un au stade de l’audience d’orientation où vous n’avez pas besoin des rubriques suivantes mais finalement le bien est vendu aux enchères et devez en refaire pour l’adjudication). Il est ainsi très fortement suggéré de procéder au simple *masquage* des lignes qui ne vous intéressent pas (mettre sa souris dans la colonne numérique tout à gauche à hauteur de la ligne concernée (on peut en sélectionner plusieurs), faire clic droit et sélectionner « *masquer* ») pour que celles-ci n’apparaissent plus mais ne soient pas supprimées de telle sorte que si par la suite vous devez modifier votre état de frais, vous pouvez sélectionner les lignes masquées et faire la même opération mais en sélectionnant « *afficher* » et elle réapparaîtra. Le total figurant en bas des colonnes ne tient compte bien évidemment que des lignes affichées de telle sorte que les lignes masquées ne sont pas retenues.

Cette matrice n’est pas non plus exhaustive et il est bien évidemment possible d’insérer de nouvelles lignes. Il est conseillé là encore de sélectionner une ligne selon que la nouvelle est de débours, d’émoluments ou des deux, de la copier, de se positionner à l’endroit où on veut que la nouvelle ligne apparaisse et de faire clic droit « *insérer les cellules copiées* » ce qui préserve l’intégrité de mise en forme de la feuille.

**II – EDF Sûretés**

Cette feuille est destinée à l’établissement des états de frais en matière de sûreté, qu’il s’agisse des inscriptions provisoires, en renouvellement ou définitive.

Le fonctionnement est sensiblement similaire à celle des états de frais de saisie immobilière avec les particularités suivantes.

En ligne 12, il convient de renseigner le type d’inscription concernée (provisoire, renouvellement ou définitive) et de préciser les références de publication.

* Dans l’hypothèse d’une inscription provisoire

Seule la cellule C16 devra être remplie (la cellule C14 peut être laissée à zéro mais vous pouvez aussi masquer directement les lignes 13 et 14).

Le calcul des frais d’hypothèque se fait automatiquement (en tenant compte des minimas) en fonction du montant de la sûreté, tout comme les émoluments sur le bordereau.

S’agissant des éléments proportionnels selon que vous avez été ou non obligés d’engager une procédure au fond pour obtenir un titre exécutoire, il convient de masquer ou supprimer soit la ligne 22 ou 23.

* Dans l’hypothèse d’une inscription définitive

Les lignes 5 à 11 ne seront vraisemblablement plus utiles.

Les cellules C14 (montant définitif) et C16 (montant provisoire) devront être remplies.

Le calcul des frais d’hypothèque se fait automatiquement (en tenant compte des minimas) en fonction de la différence de montant entre l’inscription provisoire et la définitive.

Le calcul des émoluments sur bordereau est réalisé sur le montant garanti à titre définitif.

Les lignes 22 et 23 devront être supprimées ou masquées.

* Dans l’hypothèse d’une inscription 2412

Seule la cellule C14 devra être remplie (la cellule C16 peut être laissée à zéro mais vous pouvez aussi masquer directement les lignes 13 et 14).

Le calcul des frais d’hypothèque se fait automatiquement (en tenant compte des minimas) en fonction du montant de la sûreté, tout comme les émoluments sur le bordereau.

S’agissant des éléments proportionnels il convient de masquer ou supprimer la ligne 22.

**III – Émoluments**

Cette feuille est plutôt destinée à un usage interne pour un calcul rapide des émoluments en fonction des différentes configurations à savoir :

* Vente forcée,
* Vente sur surenchère,
* Vente sur réitération,
* Abandon de procédure,
* Vente amiable / acceptée,
* Distribution,
* Incident de SI,
* Sûretés,
* Partage de biens meubles ou immeubles.

Il convient comme par le passé de remplir les différentes cellules vertes en haut de page selon le calcul que l’on recherche en suivant les instructions et le logiciel calcule automatiquement les émoluments totaux (HT, TVA, TTC) ainsi que, le cas échéant, la répartition entre plusieurs avocats.

Un lien hypertexte renvoyant directement sur l’article du code du commerce traitant de l’émolument et de la manière de le calculer figure sur chacun des tableaux permettant de sélectionner le cas échéant le type de procédure concernée.

**IV – Tranches émoluments**

Cette version vient créer une feuille spécifique et protégée pour renseigner les différentes tranches d’émoluments selon les tarifs concernés et la rend interactive avec les autres feuilles qui font, pour les calculs, non plus référence à des tranches spécifiques renseignées dans chaque cellule mais aux tranches figurant dans cette feuille autonome. Il s’agit essentiellement d’un développement pour l’avenir qui simplifiera grandement la mise à jour de ce classeur en cas de modification législative.

Les différents tarifs ont été renseignés avec pour certains d’entre eux (cellule en rouge) la précision de la version du texte applicable.

Par défaut il s’agit de la dernière en vigueur mais vous pouvez également choisir une version antérieure en cliquant sur la cellule concernée et en sélectionnant une autre version : comme vous le constaterez le tableau est modifié en conséquence mais aussi les calculs d’émoluments figurant dans les autres feuilles de ce classeur.

Pensez donc à vérifier systématiquement lors de l’impression d’un état de frais que la version des tranches d’émoluments est bien celle applicable à votre espèce.

J’ai passé énormément de temps au développement de cette nouvelle version ainsi qu’à la vérification de ses données : une erreur est bien évidemment toujours envisageable alors n’hésitez pas à me faire remonter vos remarques ou interrogations pour que des correctifs soient rapidement apportés.

**Frédéric ALLÉAUME**

**Avocat au barreau de LYON**

